



CONSULAT DE SUISSE
SAIGON

Pour les Etats Associés
du Cambodge, du Laos et du Vietnam

Notre référence
Votre référence

A. 200. -

B. 53. PERS. - Ch.

DEUTSCHES DEPART.

- 2. SEP. 1953 -

No. B. 73. 11. Indoch.

SAIGON, le 24 août 1953.

29, Quai de Belgique
Boîte postale 406
Tel. 23.434
23.435
23.436

Copie à M. Jean Studer, Vice-Consul,
Genève.-

Monsieur le Conseiller de Légation,

Les agences de presse vous auront sans doute appris qu'au cours des attentats qui ont eu lieu à Phnom-Penh/Cambodge, le samedi 15 août 1953, deux Suisses, M. Paul Wechsler et moi-même en furent victimes parmi tant d'autres. En voici les détails

Le samedi 15 août (la mi-août/Assomption) étant férié dans toute l'Indochine, j'avais décidé de me rendre avec ma femme à Phnom-Penh et de profiter du samedi et dimanche pour visiter cette ville, que chacun qualifiait de très calme. C'était en effet notre première sortie depuis que nous nous trouvons à Saïgon. M. Paul Wechsler, Directeur des établissements A.M. Frey (maison suisse) à Saïgon, qui se rendait à Phnom-Penh pour affaires nous accompagnait et nous avait aimablement invités à nous loger pour la nuit du samedi au dimanche dans une des habitations de l'appartement de l'Agence A.M. Frey à Phnom-Penh. Le samedi-soir, M. Magret, directeur de ladite agence, nous avait tous invités au restaurant-dancing "rex", situé en plein air et fréquenté principalement par des européens. C'est en ce lieu que, vers minuit, une grenade fut roulée depuis l'extérieur sous les tables et éclata à 4 mètres environ de notre table. Elle fit un mort et un quinzaine de blessés. Parmi les blessés de notre table se trouvent donc M. Wechsler, Mme. Magret et moi-même. Ma femme, M. Magret et un chirurgien-dentiste français de Phnom-Penh, qui nous accompagnait également, en sortirent indemnes. Je fus légèrement blessé par deux éclats de grenade: l'un à la partie inférieure de la cuisse et l'autre à l'épaule droite. M. Wechsler reçut un éclat dans la joue gauche, qui alla se loger profondément dans le crâne. Son état est actuellement assez grave. L'hôpital militaire français de Phnom-Penh nous prodigua tous les soins voulus: mon écart dans la cuisse fut extrait, mais celui de l'épaule, plus petit et plus profond, reste encore et, selon le chirurgien, ne me causera jamais d'ennuis. J'ai repris d'ailleurs mon travail dès lundi à 14 heures. Grâce au Général de Langlade, Commandant des Forces françaises au Cambodge, à Madame de Langlade et à M. Risterucci, Haut-Commissaire de France au Cambodge, dont je tiens ici à relever le dévouement sans restriction qu'ils ont eu à notre égard, un avion militaire sanitaire fut mis à notre disposition lundi matin 17 août en vue de transporter M. Wechsler à Saïgon où il a été interné à l'hôpital militaire "Coste" pour subir l'opération chirurgicale qui s'imposait.

A la Division des Affaires administratives
du Département politique fédéral

B e r n e . -

Dodis



Au vu de ce qui précède, je me permets de soumettre à votre bienveillante attention les trois questions suivantes.

I. La colonie suisse de Phnom-Penh et plusieurs membres de celle de Saigon m'ont demandé d'élever une protestation officielle auprès du Gouvernement cambodgien en vue de marquer l'indignation contre ces actes de terrorisme. Je n'ai pas donné suite immédiatement à ce désir et ai répondu que je devais, avant de procéder, demander votre avis à ce sujet. Une protestation pourrait en effet produire des effets contraires au but recherché, notamment en ce qui concerne les intérêts suisses au Cambodge. Je signale d'autre part que le Chef du Protocole du Ministère des Affaires Etrangères cambodgien est venu, le dimanche matin, me présenter les excuses de son gouvernement. En outre, les coupables n'ont pas été arrêtés et ne le seront probablement jamais. Vous voudrez donc bien me faire connaître votre point de vue au sujet d'une possible protestation.

II. Selon l'avis du chirurgien à Saigon, considéré comme une sommité, qui a pratiqué l'opération chirurgicale crânienne sur M. Wechsler, ce compatriote restera invalide du bras gauche pour toute sa vie, l'éclat ayant touché le système nerveux. La maison Frey à Saigon m'a demandé dès lors d'examiner la possibilité de réclamer au Gouvernement cambodgien le remboursement des frais d'hôpitaux à Saigon et en Europe éventuellement et une indemnisation pour invalidité. Je vous saurais gré de m'indiquer si, dans l'état actuel des choses en Indochine, il est, du point de vue juridique, possible de soumettre une telle demande au Gouvernement cambodgien et de pouvoir ainsi défendre les intérêts d'un Suisse.

III. Si les actes de terrorisme ont commencé au Cambodge, il y a lieu de signaler également qu'ils ont déjà sévi, il y a quelques années, à Saigon où ils pourront bien se renouveler dans l'avenir. Par conséquent, je souhaiterais savoir si, dans de telles circonstances, une assurance contre risques de guerre a été contractée par le Département politique fédéral en faveur de ses agents à Saigon, notamment pour ceux qui sont mariés.

Vous m'obligeriez infiniment en consentant à me donner dès que possible votre réponse aux questions susmentionnées.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller de Légation, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

LE GERANT DU CONSULAT DE SUISSE:
a.i.

M. Haury
Chancelier.